

et des inconvénients. Le principal inconvénient, à mon sens, était la difficulté, en l'absence d'un compte rendu écrit des délibérations, de communiquer aux membres de mon groupe les traits saillants du projet de loi. Toutefois, les avantages l'ont emporté de beaucoup sur les inconvénients. Nos délibérations ont été marquées par une absence complète de contrainte. Tirant le voile, les fonctionnaires-légistes nous ont permis de contempler sans entraves le fonctionnement de la justice dans les circonstances actuelles. Les fonctionnaires qui nous ont assistés dans nos travaux nous ont fourni sans la moindre hésitation toutes les précisions que nous leur avons demandées. Cela eût été impossible en séance publique, il me semble; les fonctionnaires auraient été obligés de se tenir sur leurs gardes et nos travaux des quelques dernières semaines auraient été moins fructueux.

Le comité n'avait rien de politique, bien que la majorité de ses membres fussent des libéraux. Les membres ont travaillé en parfaite collaboration et harmonie. Les questions à l'étude nous paraissaient trop vitales pour que nous permettions aux considérations d'ordre politique d'influer sur notre jugement. La guerre est une affaire cruelle et les forces totalitaires ne s'arrêtent à rien. Les manœuvres de la cinquième colonne présentent de sérieuses difficultés. Il se trouve des Quisling en haut lieu et occupant des postes de commande dans l'industrie. La trahison sévit dans le pays. Le comité a dû envisager ces problèmes qui se posent à la nation et en rechercher la solution. Nous nous sommes rendus compte de la nécessité de faire face avec loyauté, courage et résolution à ces nouvelles méthodes de guerre, étrangères à la nature britannique, et d'utiliser tous les moyens dont nous disposons pour supprimer la cinquième colonne, si nous tenons à conserver notre existence nationale. Comme un journal l'a si bien dit en parlant du gouvernement anglais, nous avons constaté la nécessité d'être brutal.

L'honorable député de Parry-Sound (M. Slaght) qui a porté la parole avant la séance du comité disait qu'il nous faut une loi sévère sur la trahison. Il s'agit donc du degré de sévérité à lui donner.

M. DOUGLAS (Weyburn): Assurons-nous qu'elle sera rigide.

M. MARSHALL: Pendant que je l'écoutais parler, je dois avouer que je ne partageais pas sa manière de voir. Je ne pouvais me résoudre à appuyer un bill qui imposerait la peine de mort pour une offense moindre qu'un assassinat. Et pourtant voilà qu'aujourd'hui

j'appuie le Gouvernement au sujet de cette mesure, qui sera très rigide, je l'espère. Je ne veux pas donner à la Chambre l'impression que j'hésite entre deux opinions. Il n'en est rien. La guerre nous a appris bien des choses et les idées que nous chérissions hier sont aujourd'hui périmées et démodées. Le monde évolue très rapidement. Cette guerre menace tout. Nous ne nous battons pas pour des possessions, pour le pouvoir ou le prestige, mais pour l'indépendance, pour notre liberté et notre existence même.

La mesure doit s'appeler loi concernant la trahison. Elle est sévère, je le sais. Les Anglais forment un peuple aimable, bon et patient. La nation anglaise est fondée sur le principe qu'il faut montrer de la bonne volonté envers tous les hommes. Cependant, les Anglais ont approuvé une mesure semblable à celle-ci et que la Chambre des communes de Westminster a adoptée récemment, avec à peu près les mêmes termes que nous trouvons dans le bill à l'étude. Celui-ci dépasse tout ce que nous avons jugé nécessaire d'adopter jusqu'ici en vue de maîtriser les éléments subversifs au pays. L'article 3 du bill me semble le plus répréhensible puisqu'il impose la peine de mort pour des offenses graves, pour la trahison. Je me suis opposé, au comité, à la sévérité de cette peine. Il s'agissait de peine de mort pure et simple. Je suis porté quelquefois à souhaiter que les mots "passible de la peine de mort" fussent dans le texte de la loi.

Dans nos discussions au comité, nous avons profité de l'aide des légistes de la couronne. Ils nous ont mis au courant des menées subversives des individus et des groupements au pays et des périls auxquels nous nous exposons tant qu'ils sont en liberté et en mesure de poursuivre leurs néfastes manœuvres. Qu'on me permette de dire aux honorables députés qu'à certains moments, au comité, je trouvais que la pendaison ou la fusillade étaient trop bonnes pour certains de ces dénaturés. Rappelez-vous la marche des récents événements en Europe. Je songe à cet homme d'Etat britannique qui délibérément refusait de dire au peuple anglais, en 1934, que l'Allemagne poursuivait sa politique de réarmement et que l'Angleterre devait adopter un programme intensif de réarmement, parce qu'il savait qu'en disant la vérité le gouvernement au pouvoir pourrait perdre les élections. Quand je songe au malheur de la Norvège et aux actes de trahison de Quisling, ainsi qu'à la façon dont la France est tombée parce qu'on n'a pas voulu obéir aux ordres de détruire certains ponts et à cause de la trahison en haut lieu, quand je songe que le Canada, m'informe-t-on, est rempli de Quislings, que notre tour viendra peut-être ensuite dans ce drame où la